



# LES CONDITIONS DE MENSUALISATION

## 1. Répartition des mensualités

Un échéancier fixant le montant de vos mensualités vous sera transmis après réception du mandat de prélèvement mensuel complété et d'un RIB. Pour un cycle complet, vous serez prélevé automatiquement neuf fois (de janvier à septembre) consécutivement le 10 de chaque mois.

- Pas de prélèvement le mois de la facture de solde.
- Prélèvement de la facture de solde avec transmission du nouvel échéancier.
- Reprise des prélèvements mensuels en janvier.

Le montant des échéances sera fixé par le service eau et assainissement en fonction de vos consommations antérieures. Pour les nouveaux abonnés, une estimation de votre consommation sera faite en fonction du nombre de personnes dans le foyer, lorsque cela est possible.

Le montant de l'acompte ne pourra être inférieur à 8€ par mois.

## 2. Relève des compteurs et facturation du solde

Vous ne recevrez pas de facture pour les acomptes mensuels. Vous recevrez la facture de solde uniquement.

La relève annuelle de votre compteur permettra d'en établir le montant.

- Si les prélèvements ont été inférieures au montant réellement dû, le solde sera prélevé sur votre compte, déduction faite des prélèvements déjà effectués.
- Si les prélèvements ont été trop élevés, le trop-perçu vous sera remboursé par virement sur le compte bancaire ayant supporté les prélèvements dans un délai maximum de deux mois.

Selon l'évolution de votre consommation, votre nouvel échéancier sera automatiquement ajusté.

Une demande d'ajustement peut être demandée par l'abonné si votre consommation d'eau varie, notamment suite à la modification de la composition de votre foyer.

## 3. Incident de paiement

Si un prélèvement ne peut être effectué sur votre compte, son montant sera ajouté au restant dû de la facture de solde et nous pourrions être amenés à suspendre le service.

## 4. Changement d'adresse

En cas de changement d'adresse, vous devez en informer le service et indiquer votre nouvelle adresse. L'abonné reste redevable de son abonnement et des consommations afférentes jusqu'à transmission du formulaire de résiliation. Une facture soldant votre compte vous sera adressée et son paiement régularisé suivant les conditions du point N° 2.

## 5. Changement de coordonnées bancaires

L'abonné qui change de compte bancaire, d'agence ou d'établissement bancaire, doit compléter une nouvelle autorisation de prélèvement et la retourner accompagnée du nouveau relevé d'identité bancaire. La réception de ces documents doit avoir lieu avant le 15 du mois pour que le prélèvement soit réalisé sur le nouveau compte dès le mois suivant. Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

## 6. Renouvellement du prélèvement automatique mensuel

Sauf demande contraire de l'abonné exprimée par écrit et en l'absence de changement de domicile, votre contrat de mensualisation est tacitement reconduit l'année suivante.

## 7. Interruption de Mensualisation à l'initiative de l'utilisateur

Vous pouvez interrompre la procédure de prélèvement sur simple demande écrite sur l'adresse mail [servicedeseaux@vesseaux.fr](mailto:servicedeseaux@vesseaux.fr) ou par courrier à l'attention du Service eau et assainissement.



## ANNEXE – DROIT DE RETRACTATION

Vous avez la possibilité de vous rétracter du présent contrat de mensualisation de la fourniture d'eau potable et du traitement des eaux usées sans donner de motif dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion. Pour exercer ce droit, vous devez nous notifier votre décision dans les 14 jours, au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, notamment par lettre recommandée avec accusé de réception ou courrier électronique avec confirmation de lecture. Vous pouvez également utiliser, si vous le souhaitez, le modèle de formulaire de rétractation ci-dessous. Effets de rétractation : En cas de rétractation, nous vous rembourserons tous vos paiements associés au contrat, sauf si vous avez signifié, lors de la conclusion du présent contrat, votre accord exprès de commencer les prestations de mensualisation du paiement de la redevance d'eau potable avant l'expiration du délai légal de rétractation.

FORMULAIRE DE RETRACTATION A NOUS RETOURNER UNIQUEMENT EN CAS DE RETRACTATION

Mme/M. .... Prénom .....

N° du point de livraison .....

Adresse de facturation .....

Code Postal ..... Commune .....

Fait le .....

Signature :